

LE BUSCA, NOTRE QUARTIER

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA MAISON D'ARRET SAINT-MICHEL ET DU BUSCA - TOULOUSE

<https://www.lebusca.fr/>

Toulouse, le 14 mars 2024

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Hôtel de Ville
BP 999
31040 Toulouse Cedex 6

Objet : suppression de lieux de vote à Toulouse.

Monsieur le Maire

Nous avons appris, par voie médiatique, que la Préfecture de la Haute-Garonne avait entériné une demande de la Mairie de Toulouse selon laquelle le nombre de lieux de vote dans notre commune allait passer de 68 à 54.

Pourquoi ce changement ? Pour simplifier, selon les services concernés de la mairie, la logistique des scrutins en regroupant un maximum de bureaux de vote sur un même site. Ceci permettrait de soulager certaines écoles de la responsabilité et des conséquences d'une opération de vote dans leurs locaux.

En tant qu'Association appartenant au secteur 5 du Territoire Centre, nous sommes concernés par ces changements ce qui nous autorise à réagir au nom de nos adhérents.

Ainsi, un électeur de la rue Notre-Dame qui mettait moins de cinq minutes pour se rendre à son bureau de vote à l'école Pierre Dupont devra mettre vingt minutes pour se rendre à pied à la maison des Associations et guère moins de temps s'il prend le métro. Ceci n'est qu'un exemple choisi parmi tant d'autres.

Toutes les études montrent que l'éloignement des bureaux de vote est un facteur qui fait augmenter sensiblement l'abstention.

Persuadée que le problème de l'abstention sensibilise l'élu que vous êtes, vous comprendrez que notre association vous demande fermement de revenir à la situation antérieure pour le bon fonctionnement de la démocratie.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Le Président



Charles MARION

Copies : M. Jonhny Dunal
UCQ,